

AVIS D'ENQUETE PUBLIQUE

RÉVISION DU RÈGLEMENT LOCAL DE PUBLICITÉ DE LA COMMUNE DU LUC EN PROVENCE

En exécution de l'arrêté n° 25/64 de Monsieur le Maire du Luc en Provence en date du 11/09/2025, une enquête publique portant sur le projet de révision du Règlement Local de Publicité de la commune du Luc en Provence aura lieu pendant quinze jours consécutifs :

Du lundi 20 octobre 2025 à 8h30 au mardi 4 novembre 2025 à 17h00.

Cette enquête publique concerne la révision du RLP qui adapte la réglementation nationale de la publicité extérieure (publicités, pré-enseignes et enseignes) aux spécificités de son territoire.

Afin de conduire cette enquête, le président du Tribunal Administratif de Toulon, par décision n° E25000071 /83 du 29/08/2025, a désigné Monsieur Arnaud D'ESCRIVAN, en qualité de commissaire enquêteur.

L'ensemble des pièces du **dossier d'enquête publique** du projet de révision du RLP est consultable :

- en **version informatique** sur le site internet de la collectivité à l'adresse suivante : (<https://www.mairie-leluc.com/reglement-local-de-publicite/>) ;
- en **version papier** au siège de la commune du Luc en Provence, Hôtel de Ville du Luc en Provence, 1 Place de la Liberté, 83340 Le Luc en Provence, aux jours et heures habituels d'ouverture au public :
 - les lundi, mardi, mercredi et jeudi de 8h30 à 12h30 et de 13h30 à 17h00 ;
 - le vendredi de 8h30 à 12h30 et de 13h30 à 16h30 ;
 - le samedi de 8h30 à 12h30.

Toute information peut être demandée auprès de la Direction de l'Urbanisme, Hôtel de Ville du Luc en Provence, 1 Place de la Liberté, 83340 Le Luc en Provence, ainsi qu'au numéro de téléphone suivant : 04.94.50.01.06 et à l'adresse mail : rlp@mairie-leluc.fr.

Pendant la durée de l'enquête, le public pourra consigner ses observations et propositions :

- sur le **registre papier d'enquête publique** mis à sa disposition à l'accueil du siège de la commune du Luc en Provence ;
- par **voie postale** en adressant un courrier à l'attention du commissaire enquêteur au siège de l'enquête (cf. adresse ci-dessus), à faire parvenir avant la fin de l'enquête publique ;
- par **courrier électronique** à l'adresse suivante : rlp@mairie-leluc.fr.

Le commissaire enquêteur se tiendra à la disposition du public dans les locaux de la commune du Luc en Provence, situés à l'Hôtel de Ville du Luc en Provence, 1 Place de la Liberté, 83340 Le Luc en Provence, pour recevoir leurs observations, lors des **permanences** suivantes :

- **le lundi 20 octobre 2025 de 9h30 à 12h30 ;**
- **le mercredi 29 octobre 2025 de 10h00 à 12h00 et de 13h00 à 15h00 ;**
- **le mardi 4 novembre 2025 de 14h30 à 17h00.**

Au terme de l'enquête, le rapport et les conclusions motivées remis par le commissaire enquêteur seront tenus à la disposition du public au siège de la commune du Luc en Provence ainsi que sur son site internet (<https://www.mairie-leluc.com/reglement-local-de-publicite/>) durant un an.

A l'issue de la procédure d'enquête publique, le projet de révision du Règlement Local de Publicité, éventuellement modifié pour tenir compte des avis qui ont été joints au dossier, des observations du public et du rapport du commissaire enquêteur sous réserve que l'économie générale du RLP ne soit pas remise en cause – sera soumis pour approbation à la majorité des suffrages exprimés au Conseil Municipal de la commune du Luc en Provence.